

Pointe-à-Pitre, le 06 juin 2024

Le Président

De la Communauté d'Agglomération
CAP EXCELLENCE

À

Monsieur Gabriel ATTAL
Premier Ministre de la France

Hôtel Matignon
57 Rue de Varenne
75007 Paris

Nos réf. : EJ/CAB-MM/CCR/JB.2024.06/06

Objet : Discours de La Rochelle : avancée sur les réparations

Monsieur le 1^{er} Ministre,

Vous avez prononcé à la Rochelle, le 10 mai 2024, date de commémoration nationale de l'esclavage, de la traite négrière et des abolitions, un discours dont j'ai pu apprécier la justesse sur la forme et sur le fond, spécialement quant aux enseignements à tirer de ces pages sombres et douloureuses de l'histoire de France, et aux actes tangibles qui doivent en matérialiser la reconnaissance par la République.

Je voulais, ici, vous en donner acte.

Dans le droit-fil de la loi TAUBIRA votée par le Parlement de la République, il y a bientôt 25 ans, ce discours sur les horreurs de l'esclavage et de la traite négrière, interpelle indiscutablement l'humanité des Afro descendants, mais au-delà, celle des Français de toutes origines, et de tous les humanistes.

Il contribue aussi à réunir et réconcilier sur le refus d'oublier et la nécessité de raconter cette histoire, trop longtemps occultée, qui au nom d'intérêts économiques, a marchandisé et martyrisé des milliers de femmes, d'hommes et d'enfants qui avaient la peau noire.

Si reconnaître cette histoire comme crime contre l'humanité, la faire connaître et enseigner, constituent des pas essentiels vers la réconciliation, il faut en outre aujourd'hui que la France accepte, à l'instar d'autres pays d'Europe, de **lever le Tabou sur les réparations** et d'y travailler en concertation avec les experts et associations, qui en ont fait leur combat depuis de longues années.

La réconciliation durable, la réhabilitation de l'homme, les progrès vers l'égalité sont à ce prix.

Nos territoires ont en effet besoin de se relever des traumatismes, des injustices, des inégalités, des retards et des stigmatisations issus de la traite négrière et de l'esclavage : **L'affirmation du principe de réparation assortie d'engagements et d'actes concrets** en faveur des populations et des territoires sont seules de nature à y contribuer à la hauteur des enjeux...

Je souhaite donc Monsieur le Premier Ministre, que le 25^e anniversaire de la Loi Taubira soit l'occasion de tirer les conséquences juridiques qui découlent de la qualification de l'esclavage et de la traite négrière comme crime contre l'humanité.

Un débat ouvert, responsable et concerté avec les experts et acteurs engagés sur cette problématique, doit permettre, en responsabilité, d'avancer sur les formes que peut prendre cette réparation, qui concerne l'ensemble des Outre-Mer, mais aussi Haïti.

Il est bien temps pour la France dans ce domaine, d'agir en cohérence avec les valeurs de son drapeau, que vous avez bien voulu rappeler devant l'Assemblée Nationale le 1^{er} juin : « Liberté, Égalité, Fraternité, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ».

Enfin, pour terminer, votre discours du 10 mai, à La Rochelle, me paraît appeler, en cohérence, des décisions sans équivoque, sur l'enlèvement sur le domaine public, des éponymes, éffigies et monuments qui honorent les principaux responsables de ce crime contre l'humanité.

À ce titre, la statue de Colbert, auteur du Code Noir, symbolique d'une conception racialisée des droits de l'homme, n'a pas sa place devant l'Assemblée Nationale et est une insulte à la mémoire des millions de victimes de l'esclavage et de la traite négrière.

Restant attentif, aux évolutions que vous voudrez bien impulser pour que la République soit, à l'épreuve des actes, au rendez-vous de l'égalité et de la Fraternité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Le Président

Eric JALTON